



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N°404 septembre 2023



**TICKET DE CAISSE
DESHUMANISATION ET ELECTIONS.**

Photo de l'atelier « reflet »
Robots : visible ce mois à la vitrine de LST

Sommaire

Editorial

- P.2 **FEDERATION – MOMENT SUSPENDU ET VISITE AU LAC**
Prendre du bon temps après une année riche de créations
- P.3 **NAMUR – MENDICITE**
Nouveau règlement communal
Invitation au 17 octobre 2023
- P.4 **NAMUR ET CFA – A VOT' SANTE !**
Témoignages de militants porteurs d'espérances
- P.5 **FEDERATION MILITANT A LST**
 - Mon indignation a trouvé un lieu
 - Se battre parce que c'est juste
- P.6 **FEDERATION – NOS DROITS**
Les coupures d'électricité et de gaz
- P.7 **NAMUR - HORS CADRE**
La rumeur
- P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE**
PETITES NOUVELLES

Depuis le 10 août dernier, lors de nos achats, en Wallonie, nous ne recevons plus de ticket de caisse, sauf si on le demande.

Ce jour, c'était la Permanence à LST Namur. La nouvelle inquiète. Certains en font part et un débat s'installe autour de la table. Comment va-t-on vérifier nos achats ? Cela ne va-t-il pas inciter les commerçants à « frauder » ? Quid des garanties des appareils ? Et puisqu'on doit demander le ticket, ce sera de notre faute si on ne l'a pas : « Vous n'aviez qu'à le demander ». On les recevra par voie électronique, dit l'un. Oui mais quid si on n'a pas de smartphone ou d'ordinateur... Ou qu'on ne sait pas manipuler ce genre d'engin. De plus, cela va encore augmenter la visibilité sur nos achats, comme avec les cartes de fidélité.

Dans nos discussions, nous faisons toujours ce même constat. Souvenez-vous pour le 17 octobre 2022, Journée mondiale du refus de la misère, nous avons réalisé et remis aux mandataires politiques un cahier de revendications dont deux thèmes sont illustrés ici. D'une part, la responsabilité Individuelle qu'on nous fait de plus en plus endosser. Si cela va mal, c'est de notre faute ! D'autre part, ce qu'on appelle « la fracture numérique ». Tout passe par l'ordinateur et internet. Si on n'est pas équipé, si on ne sait pas s'en servir, on est paumé, perdu, pénalisé, ... Et c'est de notre faute, bien entendu. On le sait, c'est toujours les plus pauvres qui en sont les premières victimes. Ce sont deux faces de la « déshumanisation » en route dans notre société et que nous dénonçons dans le cahier de revendications. Et on le voit, pas grand-chose n'avance dans le bon sens : comme les contraintes infligées aux migrants, aux sans-abri (comme le règlement sur la mendicité à Namur), mais aussi aux personnes qui cohabitent, avec d'autres ou simplement pour garder la famille unie.

Aussi, pour ce 17 octobre 2023, nous allons « retaper sur le même clou ». Nous en reparlerons.

En 2024, ce sont les élections... Autre raison pour aller interpellier nos responsables politiques, et le reste de la société.

Jacques Fourneau

Que celui ou celle qui sait lire, lise et partage ce journal avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à lire.

Andenne

MOMENT SUSPENDU

UNE JOURNEE A LA MER DU NORD

Le 10 juillet 2023, après le trajet en train, on peut enfin de dégourdir les jambes en se rendant au « Sea Life » pour une visite de ce parc aquatique.

L'après-midi est prévue avec un temps libre à Blankenberge. Cela permet de profiter du bon air iodé et du soleil qui est au rendez-vous.



QUELQUES IMPRESSIONS DE CETTE JOURNEE

Andrée : c'est la découverte d'une ville : Blankenberge que je ne connais pas. Il y a de gros immeubles pour les vacanciers qui prennent beaucoup de place et il y a peu de place pour la nature.

La visite d'un « petit aquarium » avec une chaleur étouffante. Mais aussi un « moules-frites » bien dégusté entourée d'amis.

Et enfin, un petit bain de pieds dans la mer du Nord.

Francine : la plage avec les vagues, c'était bien. On a joué au foot dans l'eau. J'aimais bien l'aquarium aussi même si ce n'était pas tout près non plus ! Certains endroits étaient bien comme passer en-dessous du tunnel. On avait l'impression d'être dans la mer. L'eau, ça faisait du bien. Je regardais comment les vagues se formaient quand j'étais dans l'eau. Un bon bain de pieds. On pourrait rester !

Patricia : c'est super de partir avec un autre groupe. Un peu déçue par l'aquarium. Je m'imaginais autre chose. J'attendais un spectacle. J'ai adoré mettre les pieds dans l'eau. C'était la première fois après mon accident que je remettais les pieds dans l'eau. On s'est amusés en jouant dans l'eau au foot. On nous regardait mais on s'en fout ! C'était une journée agréable et hors des soucis. Mais les trajets un peu longs.

Luigi : j'aimais bien même si j'avais très mal au genou j'ai tout de même suivi. La journée s'est bien passée avec ma femme, ma fille et son copain. J'ai bien aimé le tunnel avec les requins.

Fabienne : on a mangé de bonnes moules. On a fait une partie de foot « endiablée ». On a passé une agréable journée. Tout s'est bien passé. On a passé un bon moment.



Christophe : j'ai été impressionné du changement de paysage au Sea Life. Tout avait changé ! On a pu profiter du temps libre mais il faut connaître la région. Peut-être avoir un petit truc pour indiquer les lieux.

Les militants

Namur

VISITE AU LAC DE BAMBOIS



Profitant de ces temps de pause en terme d'ateliers, les militants de l'atelier peinture du CEC Namur se sont rendus au Lac de Bambois.

Nous avons pu encore une fois y constater la richesse de notre faune et flore locales bien que menacées par les divers bouleversements qu'elles traversent, une nature en lutte.

Dont les enjeux sont aussi importants pour notre survie que le reste.

Martin pour l'atelier peinture

MENDICITE

NAMUR, JUILLET 2023, LE BOURGMESTRE MET EN PLACE DE NOUVEAUX REGLEMENTS QUI LIMITENT L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LES PERSONNES QUI PRATIQUENT LA MENDICITE

NOUS DENONÇONS

Dans le prolongement de nos interpellations régulières à propos des règlements qui limitent ou interdisent la pratique de la mendicité sur l'espace public, nous dénonçons cette nouvelle discrimination portée par l'autorité communale de



Namur. Malgré les condamnations multiples, cette discrimination concernant le droit d'occuper l'espace public est régulièrement imposée à des groupes de personnes SDF et d'autres populations précarisées qui mendient. Il semble que, pour de nombreux pouvoirs locaux, l'imagination est à l'œuvre pour contourner les condamnations.

2014, 2015, 2023

Pour plus d'informations, notre site¹ donne accès à un historique de nos actions en justice et de nos interpellations sur la mendicité et les répressions qui l'accompagnent depuis 2014.

Nous avons déjà interpellé² le Conseil communal de Namur, dans le cadre d'une nouvelle mouture du règlement qui stigmatisait les communautés Roms en 2015.

Et Namur 2023 : interdiction aux personnes qui mendient de se trouver à moins de 20 mètres des accès d'entrées et sorties des galeries commerçantes. Cette réglementation résulte d'une décision personnelle du Bourgmestre, qui invoque le caractère d'extrême urgence qui lui permet cette décision sans passer préalablement devant le Conseil communal. Elle s'applique à tout le territoire et s'ajoute aux règles générales qui sont toujours en vigueur sur le territoire de Namur.³

DE NOTRE POINT DE VUE

La plupart des réglementations communales de la mendicité ne respectent pas les obligations imposées aux communes tant par le Conseil d'Etat que par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

De plus, d'autres pratiques sont condamnables sur base d'un grand nombre de discriminations.

Comme :

- La **confiscation**, par un agent communal, de l'argent gagné par une personne qui mendie dans un cadre qui ne respecte pas le règlement communal constitue une taxation à 100% d'un revenu, ou une amende, ou du "racket"... autant de pratiques douteuses pour une autorité communale !

- L'interdiction d'exprimer son "**état de détresse**" sur l'espace public constitue une discrimination par rapport à la liberté d'expression. Entre autres, toutes les formes de publicité, commerciales, professionnelles, qui envahissent l'espace public.

- Dans certains cas, c'est à propos du droit fondamental **d'occuper l'espace public** que la discrimination intervient. Une prévention contre un éventuel passage à l'acte, etc.

Luc Lefebvre

Dans le cadre de la

JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE 2023

Les 13 et 14 octobre, nous serons présents sur les marchés à Andenne et Namur

17 octobre 2023 à Namur :

Sur la place de l'Ange, présence des personnages « transparents ». Stand d'informations.

Au Parlement de Wallonie, à 11h, témoignages autour de la Dalle « en l'honneur des victimes de la misère » en présence du Ministre, des parlementaires et des acteurs de la société civile.

Les 16 et 17 novembre à Rochefort : au festival ONPTS (On n'est pas tout seul)

Horaire précis à consulter sur notre site www.mouvement-LST.org ou au 081/221512

¹ <https://www.mouvement-lst.org/mendicite.html>

² https://www.mouvement-lst.org/documents/2015/2015-09-03_LST_appel_mendicite_expulsions.pdf

³ Pour d'autres infos : voir l'article dans « l'avenir du 10 juillet 23

Et la revue Imagine de juillet 2023 en vente en librairie consacre un dossier sur la mendicité et sa répression.



A VOT' SANTÉ !

LORS DE CES DERNIERES REUNIONS DE REDACTION DE « LA MAIN DANS LA MAIN »,
NOUS AVONS ABORDE LES PROBLEMES DE SANTE.



De nombreux témoignages nous montrent que nous ne sommes pas égaux face à la santé. C' est encore plus difficile à vivre lorsque nous sommes démunis. Plus on est pauvre, plus notre santé est à risque, plus on peut voir notre santé se dégrader. On peut faire des liens clairs entre la santé et le travail, le chômage. La santé et le logement, la santé et les revenus...

Nous en parlions déjà dans le rapport général sur la grande pauvreté en Belgique en 1992-1994.

Dans ce numéro, quelques militants partagent leurs réflexions à partir de ce qu' ils ont vécu dernièrement.

PLUS DE TEMPS

Les infirmières à domicile... Elles ont un quota de patients à faire sur une journée. Elles n'ont plus le temps d'interagir avec le patient. C'est « *je rentre, bonjour, je fais la piqûre, merci, au revoir. Au suivant* ». Nous n'avons pas eu le temps de demander si l'infirmière allait bien, si elle voulait un verre d'eau.

Au début, elle prenait son temps. On discutait. Quelques mois après, elle nous dit « Maintenant on a une tablette, je dois noter mon heure d'arrivée, pourquoi je suis là et mon heure de départ ». « Ici je viens pour une piqûre. Dans les bureaux, ils tablent qu'une piqûre c'est 5 minutes, dans les 5 minutes je dois être partie ». Et c'est comme ça toute la journée, c'est pour devenir dingue.

Isabelle

SURMEDICATION

« On prescrit beaucoup de médicaments. Ce serait plus intéressant de nous aider à comprendre notre maladie, et de nous permettre de vivre et de nous soigner plus sainement. Tous ces tests qu'on nous fait faire, tous ces médicaments qu'on nous prescrit, qui sont très coûteux à la société, sont-ils vraiment nécessaires ?

A qui profitent-ils vraiment ?

Si on pouvait manger plus sainement et plus naturellement, et vivre avec moins de soucis, notre santé pourrait s'améliorer. »

Didier

MERCI, LA MUTUELLE

Après une agression, j'ai été soigné à l'hôpital 1 mois et demi. Pour les fractures mais aussi pour les phlébites, le cœur. J'ai vraiment bien été pris en charge. Avec kiné, revalidation. Même s'ils étaient en manque d'effectifs. Je ne le ressentais pas pour mes soins, mais en parlant, on s'en rendait bien compte : un infirmier pour douze patients. Ils courent tout le temps. Ce n'est pas normal de laisser un hôpital ainsi.

Et personnellement, j'ai vécu d'autres problèmes : je vis seul en appartement. Quid de mes affaires, mon courrier, le ménage ? Heureusement que j'ai ma fille et Andrée. C'est aussi ma fille qui a fait toutes les démarches pour que j'aie une aide familiale et que je sois bien en rentrant chez moi. Si je ne les avais pas eues, je serais dans les grosses difficultés. Et ceux qui n'ont pas de famille ? Après, tout s'est vite mis en place, une aide familiale m'a trouvé un médecin (c'est vraiment compliqué d'en trouver un qui accepte encore des nouveaux patients ! J'ai donné je ne sais plus combien de coups de fil).

Un autre problème est l'aspect financier. Quasiment 900 euros sur la dernière facture. Je vais essayer d'avoir un arrangement avec l'hôpital, sinon j'irai au CPAS. Non, ce n'est pas facile à vivre. J'ai vu que la mutuelle intervient fameusement. Heureusement qu'on a la mutuelle ! il reste un bataillon de médicaments à payer, j'en prends 6 dès le matin... Et le kiné aussi, mais je ne paie que le ticket modérateur.

Merci la mutuelle, à nouveau !

Patrick

QUI ETES-VOUS ?

« Mon médecin d'enfance, on pouvait l'appeler à n'importe quelle heure. Il arrivait, il s'occupait de nous, il buvait sa tasse de café avec mon père. Il prenait le temps.

Maintenant, je fais partie du centre médical. Tu téléphones et tu n'as jamais ton médecin en direct. Tu fais son numéro mais ça passe par le secrétariat. Et elle, elle demande « *qui êtes-vous ?* » Et elle regarde sur son ordinateur. « *Vous êtes le patient du médecin untel, c'est pour quoi ?* ». Et on lui commande par téléphone les médicaments. Et puis « *je fais l'ordonnance, vous pourrez aller le chercher à la pharmacie aujourd'hui ou demain* » et on raccroche, il n'y a plus de contact. T'es un numéro. »

Philippe

L'ARGENT OU LA SANTE

Ce que j'ai à dire, c'est qu'il faut de l'argent pour garder une bonne santé. Pour mes dents, j'ai dû avancer 1800€. Et seulement après tu es remboursé de la mutuelle, Mais en partie ! il reste 517€ de ma poche ! une fameuse somme ! Et d'abord, il a fallu avancer l'argent. Pour nous, je trouve important que la mutuelle intervienne directement. Ce serait déjà plus facile. Mais il faudrait toujours sortir 500€. Quasi un loyer.

Mes lunettes, j'ai peur de les casser. Parce que ça coute une fortune un verre ! Ça devrait être mieux remboursé. On en a besoin, les dents, les yeux et les oreilles, c'est vital.

Michel

VIE PRIVEE

Et notre vie privée : maintenant, tout se met sur la carte d'identité. Où vont nos données ? On nous dit que cela reste bien cloisonné. Mais on parle également des cyberattaques... Qui sera en possession de nos données personnelles ? Qu'en fera-t-on ? Quelle sera notre liberté ?

Et si tu perds ta carte d'identité ? Si on te la vole ? Tu n'existes plus ?

Didier

INDIGNATION

CE MOIS-CI, NOUS LAISSONS LA PAROLE A DEUX JEUNES QUI ONT PU APPROCHER LE MOUVEMENT LST :
 MARION CHEMINE AVEC NOUS DEPUIS PLUS DE 3 ANS
 ET FLORENT NOUS A RENCONTRE LORS DE SON STAGE D'ETUDIANT



LA PREMIERE FOIS

J'étais à l'école sociale, pour des études d'assistante sociale. On faisait un travail sur le placement des enfants. Notre prof nous a proposé d'aller voir à LST pour avoir un point de vue différent. On est venus avec nos questions toutes prêtes et on voulait des réponses. Avec nos gros sabots, comme si on avait un du. Un militant nous a dit « qu'est-ce

que vous faites-là ? Vous venez nous écouter et puis ? ». Je me suis rendue compte combien notre attitude était tellement maladroite.

Puis Andrée nous a raconté les vécus de personnes et ça m'a retournée. J'ai découvert qu'on avait des points de vue arrêtés. C'est important de s'ouvrir, d'entendre les différents points de vue et de casser nos préjugés.

LES A PRIORIS ET LA REALITE

On avait 18 ans, étudiants, insouciant, tout est beau, tout est rose. Et on est confrontés à une réalité

Je me souviens de cette dame, elle recevait 20 euros par semaine pour vivre avec son petit-fils. Comment peut-on dire « voilà 20 euros par semaine et tu te débrouilles et tu vis ! ».

et on a regardé la vidéo sur le lien⁴ on a entendu des parents dire comment ils ont vécu le placement. Ça a remis les choses en place : la réalité, ce n'est pas toujours ce qu'on pense.

UN STAGE A LST

J'ai alors demandé pour faire mon stage à LST. Ma motivation est de m'ouvrir, de comprendre ce que vivent certains. C'était tellement loin de ce qu'on vivait, étudiants.

J'ai beaucoup découvert. Notamment qu'une partie de la population sert pour faire les petits boulots. Qui veut faire les sales boulots ? Et c'est les plus pauvres qu'on utilise. Ça choque qu'on le dise, mais pourtant, c'est une réalité. On met facilement l'étiquette de fraudeur, de fainéant plutôt que d'analyser le système, de changer ce structurel. Arrêtons de criminaliser les plus pauvres. La vie n'est déjà pas facile pour la classe moyenne. Pour les plus pauvres, c'est encore pire.

ON MARCHE ENSEMBLE

Mais je ne me voyais pas travailler dans un service social. Ici, on est l'un à côté de l'autre et on marche ensemble pour faire changer les choses. Et ça, ça m'anime. Faire changer les choses, mais à partir du plus faible, de la base. Ici, j'apprends à écouter, à respecter l'autre comme il est, à me mettre au service de tous les militants qui apportent, qui portent et qui sont la base du Mouvement.

La rencontre avec le Mouvement m'a bousculée. Pour moi, cela a été un embrasement. Je me souviens d'avoir senti toute l'indécence de la société, l'indécence des certains services, de certains assistants sociaux. La rencontre de LST m'a donné des antennes. L'indignation, la révolte ... peuvent trouver un lieu pour s'exprimer. Positivement. On peut s'indigner tout seul dans un coin. Mais cela a tellement plus d'impact et de force de lutter ensemble.

Marion

SE BATTRE PARCE QUE C'EST JUSTE



DES PREJUGES

Mon stage à LST était le premier et j'avais une certaine appréhension avant de débiter. (...) J'ai pourtant vite apprécié les valeurs qui sont présentes au sein du Mouvement. On a tous des préjugés et j'en avais pas mal avant de connaître LST, je pense en avoir toujours mais beaucoup moins. J'ai appris, ça a été très enrichissant. Tellement de personnes avec des

vécus incroyables que j'ai rencontrés et que j'ai appris à écouter. A LST on considère l'humain, on prend le temps, on ne juge pas une personne à cause de ses problèmes ou de sa situation. Les « militants » au lieu des « bénéficiaires », c'est aussi quelque chose qui m'a frappé. Les mots qu'on emploie ne

sont pas juste des mots, ils ont un sens et quand on y pense, militant est plus pertinent.

POUR UN CHANGEMENT

On milite pour changer les choses ensemble, le mot bénéficiaire est selon moi dangereux car on définit quelqu'un comme un bénéficiaire des aides sociales, ce qui met cette personne directement dans une case. Se battre contre toutes les situations d'injustice et d'inégalités c'est important, il faut dénoncer et continuer le combat. Le mot solidarité reflète pas mal de choses, à plusieurs on est plus forts. Se réunir ensemble et mener une bataille ensemble, non pas juste pour le travail, mais parce que c'est juste. En tant que stagiaire je me suis senti bien et je me suis investi dans ce que je faisais parce que ça m'animait. J'ai trouvé que c'était une belle expérience avec la rencontre de plein de personnes attachantes et une manière de travailler très humaine.

Florent

⁴https://www.mouvement-lst.org/2016-01-25_video_familles_pauvres_soutenir_lien_separation.html

LES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023, LA PROCÉDURE APPLICABLE EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ EN RÉGION WALLONNE A ÉTÉ MODIFIÉE.

Le juge de paix occupe aujourd'hui une place importante dans la procédure de recouvrement d'une dette en matière d'énergie. Il est dorénavant le seul à pouvoir décider d'une coupure ou à pouvoir imposer le placement d'un compteur à budget ou l'activation de la fonction prépaiement.

Il s'agit d'une modification importante car auparavant, une coupure pouvait avoir lieu sur seule décision du fournisseur, et ce, même si la dette réclamée par le fournisseur était contestable ou contestée.

La nouvelle réglementation encadre la négociation d'un plan de paiement raisonnable, la coupure, le placement du compteur à budget ou l'activation de la fonction prépaiement.

La nouvelle procédure s'applique aux dettes des clients résidentiels (donc non-professionnels) pour lesquelles le premier rappel de paiement a été envoyé après le 31 décembre 2022.

Pour les clients ayant reçu une lettre de rappel, une mise en demeure, ou une déclaration en défaut de paiement avant le 1^{er} janvier 2023, l'ancienne procédure de défaut de paiement est toujours d'application, mais avec une exception importante : à partir du 1^{er} janvier 2023, quelle que soit la date à laquelle est reçu le premier rappel, seul le juge de paix peut décider d'une coupure ou imposer le prépaiement à un consommateur qui l'a refusée.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE COUPURE

Si le client n'a pas payé une facture à la date d'échéance de paiement prévue, c'est-à-dire au minimum 15 jours après son émission, le fournisseur peut envoyer un rappel. Le fournisseur doit désormais rappeler les montants réclamés et les factures concernées.

Le rappel laisse un nouveau délai de minimum 10 jours au client pour régulariser la situation.

Au terme de ce délai, le fournisseur envoie une mise en demeure lorsque :

- le montant de la dette s'élève au moins à 100 euros pour une énergie (électricité ou gaz) ou à 200 euros pour des factures combinées (électricité et gaz),
- et qu'à l'échéance du délai de rappel (minimum 10 jours), le client n'a pas payé sa dette, conclu un plan de paiement, ou informé le fournisseur, au moyen d'une attestation du CPAS ou du service de médiation de dettes agréé, des négociations en cours pour conclure un plan de paiement.

Cette lettre de mise en demeure doit être envoyée par courrier recommandé et par courrier simple, et comporter une explication de la suite de la procédure.

Un formulaire est annexé à la mise en demeure. Ce formulaire permet au client de choisir entre différentes options pour régler sa dette. Il peut demander :

- la conclusion d'un plan de paiement,
- l'activation de la fonction de prépaiement ou l'installation d'un compteur à budget,
- l'aide du CPAS,
- l'intervention du Service régional de médiation pour l'énergie (SRME),
- le lancement d'une procédure de médiation de dettes,
- l'intervention du juge de paix.

Il est possible de choisir plusieurs options dans le formulaire.

En fonction de l'option choisie, le client obtiendra, soit une suspension temporaire automatique de la procédure de défaut de paiement (s'il choisit le plan de paiement, l'intervention du juge de paix, ou le prépaiement), soit une suspension

uniquement si le service auquel il a fait appel le demande au fournisseur (s'il choisit l'aide du CPAS, l'intervention du SRME, ou la médiation de dette).

En cas d'échec de l'option choisie, la procédure reprendra au stade où elle avait été suspendue.

LA DÉCLARATION EN DÉFAUT DE PAIEMENT

Le client sera déclaré en défaut de paiement si, après les 15 jours qui suivent la réception de la mise en demeure, il n'a pas soit :

- payé le montant de la facture,
- demandé l'activation de la fonction de prépaiement,
- conclu un plan de paiement raisonnable,
- demandé au fournisseur d'aller devant le juge de paix,

et que la procédure n'a pas été temporairement suspendue grâce à une des options choisies dans le formulaire reçu avec la mise en demeure.

Le courrier de déclaration en défaut de paiement doit également être accompagné d'un formulaire identique à celui envoyé avec la mise en demeure, laissant à nouveau la possibilité de choisir entre les mêmes options pour régulariser la situation.

30 jours après la déclaration en défaut de paiement du client, si aucune solution n'a pu être mise en œuvre, le fournisseur peut soit demander le placement d'un compteur à budget ou l'activation de la fonction de prépaiement, soit saisir le juge de paix pour demander la résiliation du contrat, le paiement de la dette, et l'activation du prépaiement.

À suivre

Philippe Versailles

Hors cadre
Andenne

LA RUMEUR

« RACONTE-MOI UNE HISTOIRE » EST LE THÈME AUTOUR DUQUEL LES ENFANTS DE LA BDR SE SONT RETROUVÉS EN JUILLET.

À partir du livre « Ours a une histoire à raconter », les enfants se lancent à leur tour dans l’imaginaire pour créer une histoire. Parfois très proche de leur réalité !

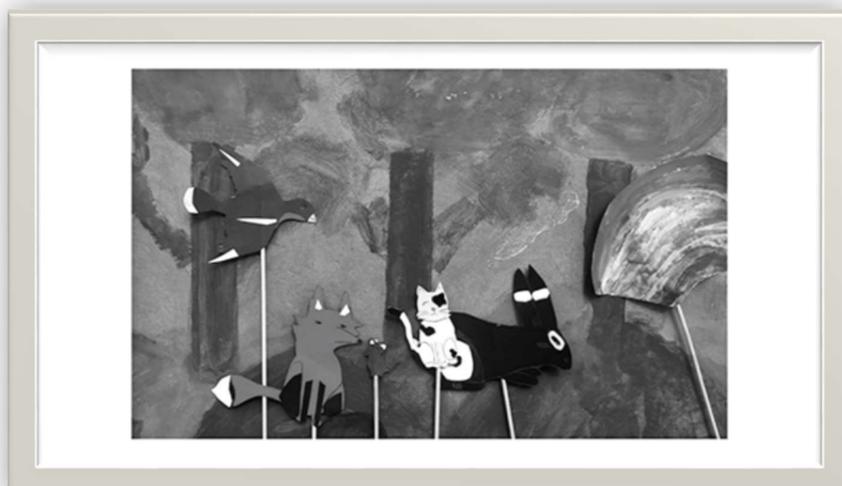
Collectivement nous avons choisi de raconter celle-ci autour de la rumeur, une thématique qui bien souvent dans les quartiers crée des problèmes et de la souffrance dans les relations humaines.

Ceci afin de réaliser un mini-théâtre !



Il s’agit dans un premier temps de réfléchir aux lieux, aux personnages, aux objets... à intégrer dans le récit. Renard, lapin, chat, souris, poisson, oiseau... sont les protagonistes que les enfants dessinent puis découpent pour les fixer sur un bâtonnet afin de leur donner vie et de les manipuler comme des marionnettes.

Dans un second temps, illustrer les décors où se déroule l’histoire. Les enfants peignent alors sur de grands cartons les différents endroits : forêts, terriers, quartier, étang, etc.



Le mini-théâtre terminé, la mise en scène peut débuter !

Ça se passe

Colloque 'Pauvreté et transition juste'

Le jeudi 22 juin 2023, le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale organisait un colloque sur le thème 'Pauvreté et transition juste, en collaboration avec l'Institut fédéral pour le développement durable.

Avec ce colloque, le Service souhaite contribuer à la 'Conférence pour une transition juste en Belgique' organisée par la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakia Khattabi, en novembre 2023.

Les mouvements LST et ATD participaient à cette journée. Nous étions une dizaine de militants et militantes. Cet événement qui a rassemblé près de 150 participant-e-s constitue un prolongement du rapport bisannuel durabilité et pauvreté : [le rapport bisannuel 2018-2019 « Durabilité et pauvreté »](#).

Des délégué-es de LST participaient à différents ateliers :

1. Responsabilité de l'Etat : les droits de l'homme comme base,
2. Soutenir les initiatives de changement : accès à une consommation, une alimentation et une mobilité durables,
3. Financement d'une politique durable : impôts et utilisation des fonds publics,
4. Une politique axée sur l'effectivité des droits : non-recours aux droits et analyse d'impact,
5. Bonne gouvernance à long terme : la question de la digitalisation de la société,
6. Politique en dialogue : participation des acteurs dans la lutte contre la pauvreté.



Petites nouvelles

Décès

Erratum : Dans le journal du mois de juin 2023, une erreur s'est glissée dans l'annonce du décès d'André Modave survenu le 4 mai 2023 et non Alain. Nous nous, en excusons auprès de sa famille et de ses proches.

Ce 21 juin 2023, l'Abbé Léon Bechoux est décédé.

Toute sa vie a été consacrée pour les plus démunis. Il s'est battu contre les injustices, la pauvreté. Repose en paix.

Madame Ronny Taburiaux est décédée le 7 août 2023. C'est la grand-mère de Marion, militante à LST.

Le Mouvement LST présente à Marion et à sa famille ses sincères condoléances.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
Les équipes d'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Cécile, Delphine, Didier, Florent, Francine, Isabelle, Jacques, Laetia, Luc, Marion, Martin, Michel, Patricia, Patrick, Philippe, Philippe, Sandra et les enfants de la BDR d'Andenne.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus de 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG